



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE GATINEAU

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Low, tenue le mercredi 19 juin 2024, à 19 h, à la salle Héritage, sise au 4C, chemin d'Amour, Canton de Low (Québec) J0X 2C0, sous la Présidence de madame la Mairesse Carole Robert.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Mesdames les Conseillères Joanne Mayer, Maureen Rice et Maureen McEvoy ainsi que messieurs les Conseillers Luc Thivierge et Lee Angus.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT : Madame Myrian Nadon, directrice générale et greffière-trésorière.

ÉTAIT ABSENT : Monsieur le conseiller Ghyslain Robert (Absence motivée).

Madame la Mairesse Carole Robert constant qu'il y a quorum déclare la séance ouverte.

AVIS DE CONVOCATION

Le 17 juin 2024

Madame la Mairesse,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Carole Robert
Joanne Mayer, Maureen Rice et Maureen McEvoy
Luc Thivierge, Lee Angus et Ghyslain Robert

AVIS DE CONVOCATION vous est par la présente donné par la soussignée, Myrian Nadon, qu'il y aura une séance extraordinaire du conseil municipal le 19 juin 2024 convoquée par la Directrice générale, au cours de laquelle le Conseil considèrera les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 19 juin 2024
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Réception de l'avis de convocation
4. Dossier - Ressources humaines
5. Pour retenir les services de madame Sylvie Roy - Employée contractuelle temporaire - Durée indéterminée- Inspectrice municipal à temps partiel - Personne désignée - Application des règlements d'urbanisme
6. Périodes de questions
7. Fermeture et levée de la séance extraordinaire du 19 juin 2024

Lors de cette séance extraordinaire, qui sera tenue le mercredi 19 juin 2024 à 19h00 à la salle Héritage, au 4C chemin d'Amour, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les sujets mentionnés ci-haut.

FAIT à Low ce 17^e jour du mois de juin 2024.

CERTIFICAT de PUBLICATION

CANADA
PROVINCE de QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW

Je, soussignée / I, the undersigned, Myrian Nadon, directrice générale et greffière-trésorière

Certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-annexé en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil entre 8 h 00 et 18h 00, le 17^e jour de juin 2024.


Myrian Nadon
Directrice générale et Greffière-trésorière



2024-093 **POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE
LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2024**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN RICE**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

**Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption
de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

NOTE 1 : **Monsieur le Conseiller Luc Thivierge déclare ses intérêts, à 19 h 03,
conformément à l'article 4.1.5 du règlement portant le numéro 2022-008
« Code d'éthique et de déontologie des élus es municipaux », étant donné
qu'il a un lien familial avec l'employé et indique qu'il s'abstient de voter.**

NOTE 2 : **Madame la Conseillère Maureen Rice déclare ses intérêts, à 19 h 03,
conformément à l'article 4.1.5 du règlement portant le numéro 2022-008
« Code d'éthique et de déontologie des élus es municipaux », étant donné
qu'elle a un lien d'amitié avec l'employé et indique qu'elle s'abstient de
voter.**

2024-094 **POUR PROCÉDER AU CONGÉDIEMENT
- EMPLOYÉ PORTANT LE NUMÉRO DE
MATRICULE 13-0051**

**CONSIDÉRANT les comportements adoptés par une personne à l'emploi de la
Municipalité, dont il ne convient pas de mentionner le nom aux fins de la présente
résolution vu son caractère public, mais dont tous les membres du conseil
connaissent l'identité (ci-après appelée l'employé numéro 13-0051) et dont le dossier a
été discuté à huis-clos;**

**CONSIDÉRANT les comportements de la personne salariée constituent une dérogation
à l'honneur rattaché aux fonctions d'employé de la Municipalité et au respect envers
ses pairs;**

**CONSIDÉRANT le rapport de la Directrice générale et Greffière-trésorière porté à
l'attention des membres du conseil municipal;**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne peut tolérer de tels comportements;

**CONSIDÉRANT QUE les manquements reprochés rompent le lien de confiance
nécessaire au maintien de son emploi.**

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOANNE MAYER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLÈRE MAUREEN MCEVOY**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- 1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.**
- 2. Congédie l'employé portant le numéro de matricule 13-0051 à compter du 20 juin
2024.**



2024-094

3. Mandate la Directrice générale et Greffière-trésorière pour transmettre à l'employé portant le numéro de matricule 13 0051 la présente résolution, accompagnée d'une lettre de congédiement qui détaille l'essentiel des faits et motifs au soutien de celui-ci.
4. Autorise le bureau de la Direction générale à faire le nécessaire concernant la fin d'emploi de l'employé concerné.
5. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande le vote sur la résolution principale.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Joanne Mayer et Maureen McEvoy et monsieur le conseiller Lee Angus.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, désire enregistrer son vote. Elle vote POUR.

POUR: 4
CONTRE: 0

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-095 **POUR RETENIR LES SERVICES DE MADAME SYLVIE ROY À TITRE D'EMPLOYÉE CONTRACTUELLE TEMPORAIRE À TEMPS PARTIEL - PÉRIODE INDÉTERMINÉE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME - NOMMER MADAME SYLVIE ROY À TITRE DE PERSONNE DÉSIGNÉE - APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE le poste d'Inspecteur municipal est actuellement vacant, que celui est présentement affiché en vue de le combler et que nous sommes en période d'achalandage au niveau du service de l'Environnement et de l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et Greffière-trésorière a rencontré madame Sylvie Roy, qui occupe un poste d'inspectrice dans une autre municipalité, laquelle serait disposée à prêter main-forte à temps partiel au service de l'Environnement et de l'Urbanisme jusqu'à ce que le poste d'Inspecteur municipal soit comblé;

CONSIDÉRANT QUE l'application des règlements d'urbanisme (règlements de zonage, de lotissement, de construction et relatif aux permis et certificats) est confiée au fonctionnaire désigné à cette fin par résolution du Conseil.

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LA CONSEILLIÈRE JOANNE MAYER
APPUYÉ PAR MADAME LE CONSEILLIER LUC THIVIERGE



2024-095 PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Retient les services de madame Sylvie Roy à titre d'employée contractuelle temporaire à temps partiel au service de l'Environnement et de l'Urbanisme pour une période indéterminée, et ce, à compter du 26 juin 2024.
3. Nomme madame Sylvie Roy à titre de personne désignée, aux fins d'appliquer les règlements d'urbanisme (règlements de zonage, de lotissement, de construction et relatif aux permis et certificats), ainsi que leurs amendements ou abrogations, à émettre des permis et certificats, à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition desdits règlements et l'autorise en conséquence à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin.
4. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2024-096 POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA
SÉANCE

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOANNE MAYER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE


PAR CES MOTIFS, la présente séance est levée à 19 h 05.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Myrian Nadon
Directrice générale
et Greffière-trésorière



Carole Robert
Mairesse